

# SEANCE DU 11 MARS 2019

~~~~~

**Date de convocation** : 5 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, les onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient Présents** : DAYDE Francis, BLANCHOIN Eliane, DUFFAU Pierre UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, FORD Odile, BERGERET Sylvie, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, COLONGIN Michel, SZABO Jacques, JOUVE André, CUOQ Virginie, Malorie BOUTEILLON et GLAZEWSKI Nathalie.

**Etaient Absentes excusées** : HILAIRE Christine et MASSIBOT Michelle

**Etait Absent** : SANCHEZ DEL VALLE Rafael.

Procuration de Mme HILAIRE Christine à M. DUFFAU Pierre et de Mme MASSIBOT Michelle à M. GROSSET Jean-Marie.

M. Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 11 Février 2019 est approuvé après lecture et les précisions apportées par M. André JOUVE :

M. André JOUVE estime que ses propos ont été déformés concernant la circulation des camions ; il avait soulevé le problème d'un poids lourd ayant emprunté la rue du Presbytère et arraché les câbles téléphoniques.

## **1) Subvention aux Associations :**

La parole est donnée à M. Francis DAYDE.

Il informe que la commission s'est réunie lundi dernier pour examiner les dossiers des demandes des subventions.

M. DAYDE Francis donne le montant des subventions notifiées qui s'élève à 1 386,56 € au 11 mars de cette année,.

M. Francis DAYDE explique que la commission a eu des discussions quelquefois âpres avec votes sur certaines subventions.

Il donne des informations sur la signification de certains acronymes et de leur rôle, qui avaient soulevé des questions lors de la commission, comme l'ADIL ou l'AFCCRE.

Un montant global de 35350€ avait été proposé par la municipalité, 34950€ ont été retenus par la commission après la révision des subventions de 2 associations. Des explications et raisons seront données lorsque leurs cas seront abordés. Enfin une association a présenté un dossier avec des incohérences ; il a été revu après entretien en mairie.

Il précise que près d'une dizaine d'associations présentent un bilan négatif pour 2018 et certaines voient leurs effectifs en nette diminution.

2 500 € seront versés au budget du CCAS.

M. Jacques SZABO demande des informations sur l'association Grillon Ados.

M. Francis DAYDE rappelle que cette association a été dissoute et qu'elle a restitué la somme de 1000 € à la Commune en février 2018.

Les associations : Randolance, Anciens combattants et le Patchwork n'ont pas rendu de dossier.

Mme Sylvie BERGERET rappelle que toute association qui bénéficie gratuitement des salles de la commune doit rendre un dossier.

MFREO RICHERENCHES : 3 élèves de GRILLON, subvention de 150€.

Maison des Chrétiens : 100€ de subvention en fonction des réserves importantes.

Vélo club de VALREAS : cette association a des ressources conséquentes soit 22 599,00 €. Ces réserves doivent permettre l'achat d'un fourgon pour les déplacements des coureurs. Pour mémoire le Conseil n'avait rien attribué l'année dernière à sa demande et une seule course a eu lieu sur la Commune. Subvention 2019 : 200 €.

Mme Sylvie BERGERET souhaite que l'achat du fourgon soit effectif car elle rappelle qu'il s'agit d'argent public et donc venant des impôts des contribuables.

Association du Foot Grillon Grignan : 40 grillonnais sont adhérents sur 200. Elle fait beaucoup d'actions et a beaucoup de dépenses d'arbitrage, de licences...

La commune de Taulignan depuis cette année donne une contribution de 800 €. Subvention 2019 : 5500 €.

Association des Anciens combattants n'a pas remis de dossier. Après l'intérim de Mme et M CHALAMET, un nouveau bureau a été constitué mais sans aucun grillonnais et après une 2<sup>ème</sup> AG Extraordinaire. Cette association risque de ne pas perdurer longtemps dans ces conditions.

Association Arabesques : elle a bénéficié d'un don de l'association des Musicales de 700 € et d'un bon bilan 2018. Le Conseil attribue la somme de 1200 €.

Association des pétanqueurs Grillonnais : association très active qui organise de nombreuses manifestations. Subvention 2019 : 650 €.

Comité des Festivités : il présente un très bon bilan. Cette année, il sollicite une subvention de 1000 € contre 3000 € l'année dernière.

Mme Odile FORD demande si cette subvention est vraiment nécessaire compte tenu de ses ressources.

M. Francis DAYDE rappelle que sur certaines manifestations le comité prend des risques en fonction des aléas climatiques. L'association nécessite de fonds de réserve conséquents. 1000€ accordés.

Association Minuscules : M. Francis DAYDE informe que la nouvelle Présidente a été reçue en mairie afin de donner des explications sur certaines incohérences sur le compte de résultat de l'année. En effet, l'association a présenté un déficit record en 2018, déficit du même ordre reconduit également sur le prévisionnel 2019.

A priori, dans un souci d'anticiper la dissolution de l'association Minuscules, les recettes de certaines manifestations ont été encaissées directement par la coopérative scolaire. Or, cette pratique est totalement anormale. Il a été demandé à l'association de revoir ses comptes et de présenter un nouveau dossier. Au final l'association présente un déficit de 2 384, 30 € avec des ressources sur le compte de 3 377,75 € au 31/12/2018. La coopérative scolaire prendra en charge un spectacle pour l'école maternelle pour un montant de 800 €.

M. Francis DAYDE rappelle qu'une somme de 30 € par enfants était attribuée pour chacune des deux associations de parents d'élèves. Aujourd'hui, la maternelle compte 56 élèves soit un montant de 1 680 € arrondi à 1700 €.

Association Majuscules : afin d'épurer les ressources historiques engrangées du temps du CLAE soit 6 839,00 €, elle ne sollicite aucune subvention. L'école élémentaire compte 95 élèves.

Association Comité de Jumelage : avec 30 membres, cette association présente un déficit de 738 € et de ressources de 778 €. Le coût des cours de grecs est le plus important. Mme Sylvie BERGERET souhaite connaître le nombre de Grillonnais qui suivent les cours.

M. Francis DAYDE précise qu'environ la moitié des élèves soit environ 6 sont de GRILLON. Il rappelle les bienfaits du monde associatif et son rôle culturel et social. Il précise qu'il s'agit de l'image de GRILLON à travers l'Europe. L'association a déjà augmenté les tarifs aux adhérents pour compenser.

Mme Odile FORD demande les tarifs au trimestre.

M. Francis DAYDE précise que c'est 75 € par trimestre pour 1 cours par semaine d'une heure et demie, Les cotisations ont été augmentées de 5 €.

Amicale du personnel : M. Francis DAYDE explique que la subvention demandée de 1200 € représente le montant des cadeaux de Noël des enfants de moins de 16 ans et du personnel.

Or, contre son avis, la commission a décidé de réduire la subvention de 200 € soit 1000 €.

M. Pierre DUFFAU est favorable à octroyer les 1200 € qui couvrent les colis et cadeaux de Noël.

M. Francis DAYDE précise que les agents communaux n'ont pas les avantages d'un comité d'entreprise. Par ailleurs, l'Amicale sur ses fonds propres fait bénéficier à ses adhérents :

- de billets de spectacle pour 30 € par an,
- de 10 billets de cinéma à 3 € au lieu de 4 € puis ensuite à prix coûtant soit 4 €,
- enfin des tarifs préférentiels à prix coûtant sur la piscine de Nyons et de Saint Paul Trois Châteaux.

Mme Sylvie BERGERET, compte tenu des réserves qui s'élèvent à 2343,00 €, pense que 1000 € sont suffisants et précise que l'année prochaine, en cas de besoin, la subvention sera revue. Elle souhaite que les décisions de la commission soient entérinées.

M. Francis DAYDE rappelle que la commission travaille sur les dossiers, présente des propositions, mais que c'est le Conseil Municipal qui décide à la fin.

A la majorité des voix la somme de 1000 € est maintenue.

- Association des Grillons d'Automne : la subvention, comme l'an passé a été revue à la baisse soit 1500 € contre 1 800 € demandée. Cette association à 5 261 € en réserve, la subvention sera revue en cas de besoin.

- Association de la Chasse : 300 € accordés sur les 500 € demandés.

- Folivres : cette association ne présente pas de demande pour 2019.

- Jeux Grillonnais : nouvelle association. Un local au boulodrome leur a été attribué en partage avec Les Vieux Crampons de l'Enclave. 100€ sont proposés et validés.

- ANACRE 26 : 100€

- Patrimoine Grillonnais : association très active et importante (78 membres). Une subvention de 1000€ est accordée.

- Les Jubil'asons : 100 € accordés sur les 180 € demandés. Cette association ne participe pas aux manifestations sur la Commune.

Elle ne compte que 4 adhérents qui se réunissent pour chanter les mercredis soir dans la salle du 3<sup>ème</sup> âge.

Mme Odile FORD interroge sur les charges qui s'élevaient à 2021 €.

M. Francis DAYDE précise qu'il s'agit surtout du coût des cours du chef de chœur soit : 1900 €.

- Les Grillons chantants : 200€

- Rayon de Soleil : 150€

- SEA Syndicat exploitants agricoles : sur les 100 € demandés pas de subvention octroyée car cette association a 20 470 € en réserve.

- Festival des Nuits de l'Enclave : 1500 € attribués par convention avec la présentation de 2 pièces de théâtre sur la Commune, programmées les 23 et 27 juillet.

- L'équipage théâtre : 100€ accordés.

- La Vie en Boutis : 100 € octroyés sur les 150 € demandés. Cette association prépare une manifestation sur la Commune, cette année.

- TRP VALREAS : 1000 € d'octroyés pour 2 spectacles sur Grillon le 3 juillet et en février 2020 en partenariat avec les 3 villages de l'Enclave.

Mme Mylène POURRAZ fait remarquer que cette association n'a pas mentionné ses réserves.

- CLIC Haut Vaucluse : 300€

- Les Vieux Crampons de l'Enclave : compte tenu des réserves qui s'élevaient à 3 518 € aucune subvention n'a été attribuée.

M. Francis DAYDE précise que cette association organise chaque année une soirée avec succès qui engrange de bonnes rentrées financières et bénéficie d'un local de la Commune.

- Delta Lab : la commission a décidé d'octroyer 15 500 € contre les 22 100 €. La subvention permet de couvrir les frais d'électricité de l'année.

M. Francis DAYDE rappelle que la subvention devait être à hauteur des loyers de la société GIELLY, soit environ les dépenses d'électricité, sauf que la société GIELLY doit quitter la Maison Milon en septembre 2019. Par ailleurs, les dépenses électriques sont nettement en baisse suite aux départs des différentes associations et à une consommation de chauffage moindre.

- Patchwork : pas de dossier et pas de demande. Cette association a reversé une somme de 100 € à chacune des associations des parents d'élèves.

M. Francis DAYDE fait remarquer que l'enveloppe des subventions est en baisse constante soit 19 450 €, sans Delta Lab, par rapport aux années précédentes : 22 300 €, 28 000 €, 34 850 € et 32 760

€.Elle est due en grande partie à la dissolution d'associations comme Les Musicales par exemple et à des demandes de plus en plus réalistes.

M. Francis DAYDE informe le Conseil d'une nouvelle demande du Cirque Badaboum de VAISON-LA-ROMAINE qui compte un enfant grillonnais en danse acrobatique. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande comme pour le cas du basket de NYONS, l'année dernière.

**Voici le tableau des subventions allouées en 2019.**

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019**

| <b>Associations</b>                         | <b>Montant</b>     |
|---------------------------------------------|--------------------|
| La Prévention Routière                      | 100,00 €           |
| Maisons Familiales Rurales                  | 150,00 €           |
| Association Maison des Chrétiens            | 100,00 €           |
| Ass. Vélo club de Valréas                   | 200,00 €           |
| ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN              | 5 500,00 €         |
| Ass. Les Pétanqueurs Grillonnais            | 650,00 €           |
| Amicale des Pompiers                        | 100,00 €           |
| Association Comité des festivités           | 1 000,00 €         |
| Association Arabesques                      | 1 200,00 €         |
| Association Minuscules                      | 1 700,00 €         |
| Association Comité jumelage                 | 1 000,00 €         |
| Amicale Personnel                           | 1 000,00 €         |
| Association les Grillons d'automne          | 1 500,00 €         |
| Association chasse                          | 300,00 €           |
| Jeux Grillonnais                            | 100,00 €           |
| ANACR 26                                    | 100,00 €           |
| Patrimoine                                  | 1000,00 €          |
| Les Jubil'asons                             | 100,00 €           |
| Les Grillons chantants                      | 200,00 €           |
| Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)   | 150,00 €           |
| Festival des Nuits de l'Enclave             | 1 500,00 €         |
| L'Equipage Théâtre                          | 100,00 €           |
| Restaurants du Cœur Vaucluse                | 300,00 €           |
| La vie en Boutis                            | 100,00 €           |
| TRP Valréas                                 | 1 000,00 €         |
| CLIC Haut Vaucluse                          | 300,00 €           |
| Delta Lab Préfiguration                     | 15 500,00          |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :</b> | <b>34 950,00 €</b> |

M. le Maire donne des informations sur la crèche de GRILLON qui ne dépend plus de la Commune mais qui rencontre des difficultés financières.

En effet, une rencontre sera organisée entre la Présidente de la crèche et la Communauté de communes.

Cette année, cette association sollicite une subvention de 122 000 € contre 60 000 € l'année précédente. Elle présente une réserve de 53 € au 31/12/2018.

M. le Maire trouve ces chiffres inquiétants et attend de voir la position du Commissaire aux comptes de l'association. Les risques de cessation de paiement sont très élevés au vu des chiffres présentés.

Mme Sylvie BERGERET demande le nombre de places d'accueil.

M. le Maire informe qu'elle en a 20. En comparaison avec la crèche de GRIGNAN qui a 2 places de moins, la crèche de GRILLON présente 100 000 € de charges de personnel de plus par an.

M. Francis DAYDE rappelle que par le passé la subvention communale la plus forte s'élevait à 50 000 €.

Affaire à suivre...

## **2) Renouvellement convention « Carte Temps Libre 2019 » avec la CAF**

M. Francis DAYDE explique que, comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention « Carte Temps Libre » signée avec la CAF.

La Carte Temps Libre a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité, portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement.

Le dispositif met en œuvre le principe de la détermination d'une enveloppe financière, éventuellement révisable annuellement et abondée à hauteur de 50 % par la Commune et de 50 % par la CAF en faveur des allocataires du régime général.

Approuvé à l'unanimité.

## **3) Convention AGC :**

M. Francis DAYDE informe des problèmes rencontrés avec l'Association AGC et propose de signer la convention sur une durée limitée. Il explique que concernant le programme ados, AGC a remis en cause la moitié des places financées et réservées pour GRILLON. Aucun programme de sorties pour les Ados n'a été proposé pour les vacances de février.

Dans la nouvelle convention 2019, le prévisionnel prévoit 250 heures contre au réel 448 en 2017, 570 en 2016, 650 en 2015 et 850 en 2014.

M. le Maire explique que l'année étant entamée, nous devons signer une convention temporaire afin de pouvoir payer ce que la Commune doit à AGC. Il souhaitait proposer de signer la convention uniquement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Or, compte tenu des démissions qui se succèdent, il propose au conseil de demander que la convention ne soit signée que jusqu'aux vacances de Pâques, soit le 5 avril 2019.

En effet, après la démission de Mme Audrey BARBIER, M. le Maire vient d'apprendre la démission de M. Éric VEYRIER, employé d'AGC depuis 13 ans.

Mme Mylène POURRAZ rappelle que la nouvelle Directrice d'AGC est en période d'essai.

M. le Maire précise qu'aujourd'hui il n'a pas de nouvelle de la Commune de VALREAS.

Mme Mylène POURRAZ estime anormal qu'un agent comme Éric VEYRIER qui après 13 ans de bons et loyaux services et après avoir pris en charge l'intérim en tant que Directeur de l'association AGC, soit traité de cette manière.

Mme Sylvie BEREGERET rappelle que les bons éléments sont donc à récupérer.

Mme Mylène POURRAZ demande si Audrey BARBIER sera sollicitée par la Commune.

M. le Maire précise que Audrey BARBIER viendra nous aider à la mise en place.

M. le Maire propose que la Commune reprenne en gestion directe le CLAE après les vacances de Pâques. Compte tenu des tarifs proposés dans la convention, ce service serait moins coûteux en gestion communale, soit entre 5000 € et 10000 € d'économie. La majorité des agents d'AGC sont en contrat aidé PEC ou contrat civique. Une estimation de la reprise directe sans recours aux contrats aidés dégage une économie de 5000 € sur l'année.

M. le Maire précise que la Commune proposera de récupérer Virginie au Point Infos.

M. Francis DAYDE précise que la commune demandera à maintenir la convention pour le programme ados avec un maintien du service comme dans le passé avec la navette du mercredi midi pour les 5 à 7 enfants qui l'utilisent.

Mme Mylène POURRAZ suggère que la Commune mette en place un accueil pour les mercredis après-midi.

M. le Maire rappelle que la compétence Centre de Loisirs reste Intercommunale et dépend de la CCEPPG à VALREAS.

M. Pierre DUFFAU entend les difficultés rencontrées entre la Commune et la nouvelle Directrice d'AGC. Cependant, il estime cette décision trop rapide, il souhaiterait avoir les éléments financiers d'une municipalisation. Il rappelle les difficultés de manque de temps pour le recrutement et pour avertir les parents. Il suggère de rencontrer AGC pour en discuter.

M. le Maire rappelle que lors du dernier entretien la Directrice d'AGC n'a pas répondu à notre demande. Elle lui a dit qu'il lui faisait perdre son temps et que l'on pouvait chercher un autre prestataire. Elle a



fait comprendre que la Commune n'avait pas à vérifier les activités proposées, ni avoir un avis sur les agents affectés au CLAE par AGC. M. le Maire rappelle que l'essentiel est d'assurer le service.

Mme Mylène POURRAZ souligne qu'en à peine 1 mois il y a eu la démission de beaucoup d'agents, que la situation est grave s'il n'y a plus de communication entre la Direction d'AGC et la Commune.

Mme Sylvie BERGERET confirme qu'il y a manifestement un problème de fonctionnement.

M. Pierre DUFFAU estime que le CLAE fonctionne bien et que les enfants sont contents du service.

Mme Malorie BOUTEILLON confirme que les enfants sont satisfaits des activités, cependant elle est inquiète du manque de contrôle, le soir pour la remise des enfants aux parents. C'est un jeune animateur qui en a la charge alors qu'avant c'était la Directrice. Celle-ci avait une bonne connaissance des parents et des personnes autorisées à récupérer les enfants.

Mme Sylvie BERGERET estime qu'il s'agit d'un potentiel danger.

M. Pierre DUFFAU approuve si ce choix est motivé pour un problème de sécurité sinon il serait préférable d'attendre la rentrée de septembre.

M. le Maire estime que lorsque cela ne fonctionne pas, il ne faut pas attendre.

Mme Sylvie BERGERET approuve M. le Maire puisque cela engage les responsabilités et remet en cause les compétences.

M. Pierre DUFFAU estime que l'on ne peut remettre en cause les compétences de l'Association AGC.

Mme Sylvie BERGERET émet des doutes et elle a le sentiment que cette association a priorisé la compétence centre social et la Politique de la ville au détriment des autres activités.

M. Francis DAYDE rappelle que la nouvelle Directrice est en période d'essai et qu'il reste à savoir si elle sera recrutée définitivement ou pas par AGC.

Mme Mylène POURRAZ estime que dans cette affaire la communication a été très négative.

M. le Maire espère que l'avenir d'AGC ne soit pas en danger compte tenu des événements et du passif de cette Directrice.

M. Sylvie BERGERET demande des éléments chiffrés de la reprise par la Commune lors de la prochaine séance.

M. le Maire précise que la commune aura l'appui temporaire de Mme Audrey BARBIER pour la mise en route alors qu'en septembre, cela ne sera plus le cas.

M. le Maire procède au vote pour une reprise du CLAE après les vacances de Pâques. Après discussion, le Conseil municipal entérine cette proposition par 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

M. Francis DAYDE conclut en exprimant son inquiétude pour la Ville de VALREAS par rapport au rôle social important d'AGC et pour la Communauté dans le cadre du Centre de Loisirs.

Mme Eliane BLANCHOIN demande la position de la Ville de VALREAS.

M. le Maire confirme que son Maire semble inquiet.

#### **4) Questions Diverses :**

- Agrandissement du Cimetière : les ABF ont émis un avis défavorable sur le projet initial, une rencontre est prévue prochainement, mais les travaux sont retardés.

- Commission des travaux lundi 18 mars à 20h.

- Commission des finances lundi 18 mars à 18h30.

- La Commune de TAULIGNAN a pour projet la création d'une MARPA. Réunion publique d'information le 26 mars.

- Fibre optique : son arrivée sur GRILLON est prévue le dernier trimestre de l'année. Par contre, la numérotation du village doit être reprise afin d'être conforme. En cas de mauvaise numérotation les citoyens ne pourront pas être raccordés.

- Bibliothèque et Salle multi activités : le charpentier a fait prendre du retard au chantier.

- Ancienne Poste : réception du chantier mardi prochain et ouverture le 1<sup>er</sup> avril.

- Prochain Conseil municipal le 8 ou 15 avril.

- Epicerie/supermarché : M. le Maire explique qu'il a rencontré les responsables qui projettent l'installation au Leader Price d'un magasin « U Utile ». Cependant, la condition pour s'installer est la création d'une station-service. Or, M. le Maire rappelle qu'il existe un autre projet sur le terrain en face porté par M. FAGE. Celui-ci attend le rapport et la détermination du périmètre de protection du captage réalisé par RIVAVI (Syndicat gestionnaire de l'eau et l'assainissement de VALREAS, RICHERENCHES et VISAN).

Par ailleurs, M. le Maire précise que le projet de la station-service U se situe précisément à proximité des conduites du Pipeline et que l'on ne connaît pas l'étendue du périmètre de protection du captage d'eau.

Mme Mylène POURRAZ estime que ce projet de « U Utile » est risqué, compte tenu de la concurrence sur GRIGNAN et VALREAS.

- Elle redemande des informations sur le pont cassé, route de GRIGNAN.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un accident qui concerne le Conseil départemental, pas la Commune.

- Mme Odile FORD remercie pour le panneau de voie sans issue chemin de Saint Martin.

Elle demande ce qu'il est advenu du panneau Saint Martin, il manque certains panneaux Place Jean Guillot. Elle signale que la borne est cassée Place du Château.

- Mme Mylène POURRAZ explique qu'elle a fait le tour avec un agent de la Communauté pour identifier les problèmes sur ces bornes. Affaire à suivre...

Elle demande une interdiction de passage des poids lourds, sauf services, pour le Chemin de l'Alençon.

- Mme Odile FORD demande, concernant les ordures ménagères, quand s'arrête le porte à porte.

M. Francis DAYDE répond que ce sera pour les sacs jaunes en juin et pour les ordures ménagères en septembre.

- M. Jacques SZABO signale le poteau endommagé derrière les abattoirs.

M. le Maire répond qu'il n'a pas d'information sur ce sujet.

M. Jacques SZABO demande si M. le Maire a pu constater les rejets du poulailler MURA sur la route.

M. le Maire explique que la Policière Municipale est allée constater immédiatement sur place. Cependant, la route était sèche. M. le Maire pense qu'il s'agit peut-être d'une remontée de la nappe.

- Mme Virginie CUOQ demande des informations sur la fermeture de classe à la maternelle.

M. le Maire informe que la commune de GRILLON n'a pas été mentionnée sur la liste des prochaines fermetures de classes.

- M. Patrick MOURRIER annonce le concours de belote organisé par le Comité des Festivités le 29 mars à la salle des Fêtes à 20h.

- Mme Michele MASSIBOT annonce la Gratifieria de 10h à 16h, le 17 mars, organisée par les Grillons Chantants.

M. le Maire conclut en remerciant Francis DAYDE pour son travail sur les subventions aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET